

# Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du 16 Mai 2019

**Présents:** AZNAR Vincent - BOUVARD Melinda - CALLOCH Pascal - CROUZET Annick - DESBOIS Marc - FUYATIER Isabelle - LANDES René - LEVEQUE Michel - PHILIBERT Sophie.

**Absents Excusés:** BERGERY Franck- BESANÇON Carine.

**Secrétaire de séance:** CALLOCH Pascal

## **ORDRE DU JOUR:**

### **1/ Délibérations :**

- Modification du RIFSEEP: Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.**
- Renouvellement du bail de chasse.**
- Labellisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) « Haute Vallée de l'Ain ».**

### **2/ Informations :**

- Stagiaires.**
- Club de danse.**

### **3/ Points sur les commissions. (ce point avait été mis en 3° sur la convoc.)**

### **4/ Questions diverses.**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal - en date du 07 mars 2019- est approuvé à l'unanimité.

### **\* DELIBERATIONS:**

#### **1°) Modification du RIFSEEP: Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel:**

Le nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique territoriale, se compose comme suit :

- **IFSE** (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) visant à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitare. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels, et d'autre part sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- **CIA** (Complément Indemnitare Annuel) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le Conseil Municipal a déjà délibéré le 30 novembre 2017 pour instaurer ce nouveau régime indemnitare.

Cette délibération précédemment prise n'étant pas conforme à l'instauration des 2 composantes du RIFSEEP, le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer en respectant les montants de base modulable individuellement dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

## **2°) Renouvellement du bail de chasse:**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail des terrains dont la commune est propriétaire, loués pour 350 € par an par l'Association Communale de Chasse de HAUTECOURT ROMANECHÉ, est arrivé à expiration.

Il convient de renouveler ce bail pour une durée de 3 ans, renouvelable par période de 3 ans pour une durée maximale de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de renouveler le bail à l'Association Communale de Chasse de Hautecourt-Romanèche concernant l'ensemble des terrains communaux, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée de 3 ans renouvelable par période de 3 ans pour une durée maximale de 9 ans.

## **3°) Labellisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) « Haute Vallée de l'Ain »:**

Le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 142-1 du Code de l'urbanisme.

Un ENS est un site reconnu à l'échelle départemental pour son intérêt écologique, géologique et paysager.

Le département de l'Ain définit sa politique de valorisation des Espaces Naturels Sensibles en mettant en œuvre un « Plan Nature » qui organise son intervention sur la période de 2016 à 2021.

Le Plan Nature porte l'ambition de labelliser 40 sites vitrines en Espaces Naturels Sensibles, d'ouvrir ces sites au public, d'organiser et de promouvoir les sports de nature et la randonnée.

Il intègre également une dimension d'avenir des ressources naturelles des sites par une gestion durable et concertée avec les acteurs locaux et un soutien technique et économique des initiatives locales.

Monsieur Franck COURTOIS - Directeur du Service Environnement du Département de l'Ain - et Madame Eléonore SAMSON - Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles à la Direction de l'Environnement du Département de l'Ain - présentent aux membres du Conseil Municipal de Hautecourt-Romanèche le projet de labellisation de l'Espace Naturel Sensible « La Haute Vallée de l'Ain ».

La Haute Vallée de l'Ain est identifiée comme étant un site naturel remarquable d'un point de vue écologique, géologique et paysager.

L'espace Naturel Sensible « Haute-Vallée de l'Ain » constitue un vaste périmètre qui comprend la Rivière d'Ain sur un linéaire de plus de 25 kilomètres, depuis la retenue d'Allement à Poncin jusqu'à au pont de Thoïrette à Matafelon-Granges.

Ce site ENS présente également une forte dimension touristique avec l'île Chambod. Il intègre des cours d'eau et affluents de la Rivière d'Ain, tels que le bief et la cascade de la Pisse Vache et le ruisseau de Noire Fontaine.

Le périmètre inclut également le viaduc de Cize Bolozon et la boucle de l'Ain, emblématiques du département, ainsi que des points hauts appréciés pour les paysages et les vues panoramiques qu'ils offrent: le Belvédère des Roches, les Rochers de Jarbonnet, le Mont Balvay, la côte de Conflans, le col de la Bréchette.

Le site des empreintes de dinosaures, situé à Hautecourt-Romanèche, fait partie de l'ENS. Enfin, le périmètre inclut l'ENS de « la Grotte et Reculée de Corveissiat ».

L'ENS « Haute Vallée de l'Ain » s'étend sur une superficie de 1329 hectares, 9 communes et 3 intercommunalités.

Il est important de souligner que la labellisation ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants des parcelles, ni aux autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) : il s'agit d'une démarche de gestion et de mise en valeur des sites.

## \* INFORMATIONS :

### **Stagiaires:**

Le maire informe le Conseil Municipal que 2 stagiaires originaires de la commune ont intégré le service technique de la mairie. Ils sont encadrés par l'agent technique, participent aux divers travaux et donnent entière satisfaction.

### **Club de danse :**

Isabelle FUYATIER informe le Conseil Municipal que l'association ABC Rock qui donne des cours à Port, souhaiterait proposer des cours de danse "Kizumba" "salsa" "latino bachata" sur la commune à partir de septembre 2019.

Cette association sollicite un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes de Hautecourt ou de Romanèche. La gratuité de la salle leur sera proposée afin de faire un essai.

### **Projet de territoire de la CA3B:**

Le projet de territoire est élaboré de 2019 à 2025 et en 5 schémas:

- L'habitat (programme local habitat)
- Les services aux habitants (petite enfance, sport...)
- La mobilité (service à la demande)
- L'économie (entreprise, numérique...)
- La transition écologique

Isabelle FUYATIER a participé à plusieurs groupes de travail sur ces différents thèmes et informe le Conseil Municipal qu'une restitution des travaux est prévue le 12 juin 2019 à Péronnas de 16h à 20h pour les élus du territoire.

### **Transport à la demande "RUBIS PLUS»:**

Isabelle FUYATIER informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place d'un TAD ("Transport A la Demande") par la CA3B, afin de répondre aux besoins des usagers en matière de transport domicile-travail/loisir.

Ce service sera opérationnel à compter du 02 septembre 2019.

La commune de Hautecourt-Romanèche fait partie du secteur "F", regroupant 16 communes (Ceyzériat, Nivigne et Suran, Cize, Corveissiat, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Meillonas, Bohas-Meyriat-Rignat, Pouillat, Ramasse, Revonnas, Simandre-sur-Suran, Saint Just, Villereversure).

Ce service fonctionne sur réservation, par téléphone ou par internet jusqu'à 2h avant. Le transport est assuré par des véhicules légers de 5 places; le paiement se fait en espèces auprès du chauffeur: ticket à l'unité à 1.30 Euros.

Les horaires d'arrivée et de départ sont fixes au Carré Amiot à Bourg en Bresse.

Arrivées : 7h55 - 9h25 - 12h55 - 14h45 - 17h55.

Départs : 9h35 - 11h15 - 13h05 - 16h05 - 18h05.

Ce service fonctionne du lundi au samedi hors jours fériés.

Pour l'instant, le TAD est relié à Ceyzériat et à Bourg en Bresse. Une demande a été faite pour relier Villereversure.

Deux points de départ et d'arrivée sont - pour l'heure - prévus sur la commune : à l'arrêt de bus de Romanèche et au Monument aux Morts de Hautecourt.

Le département compte aujourd'hui 37 sites labellisés ENS, soit plus de 10 000 hectares.

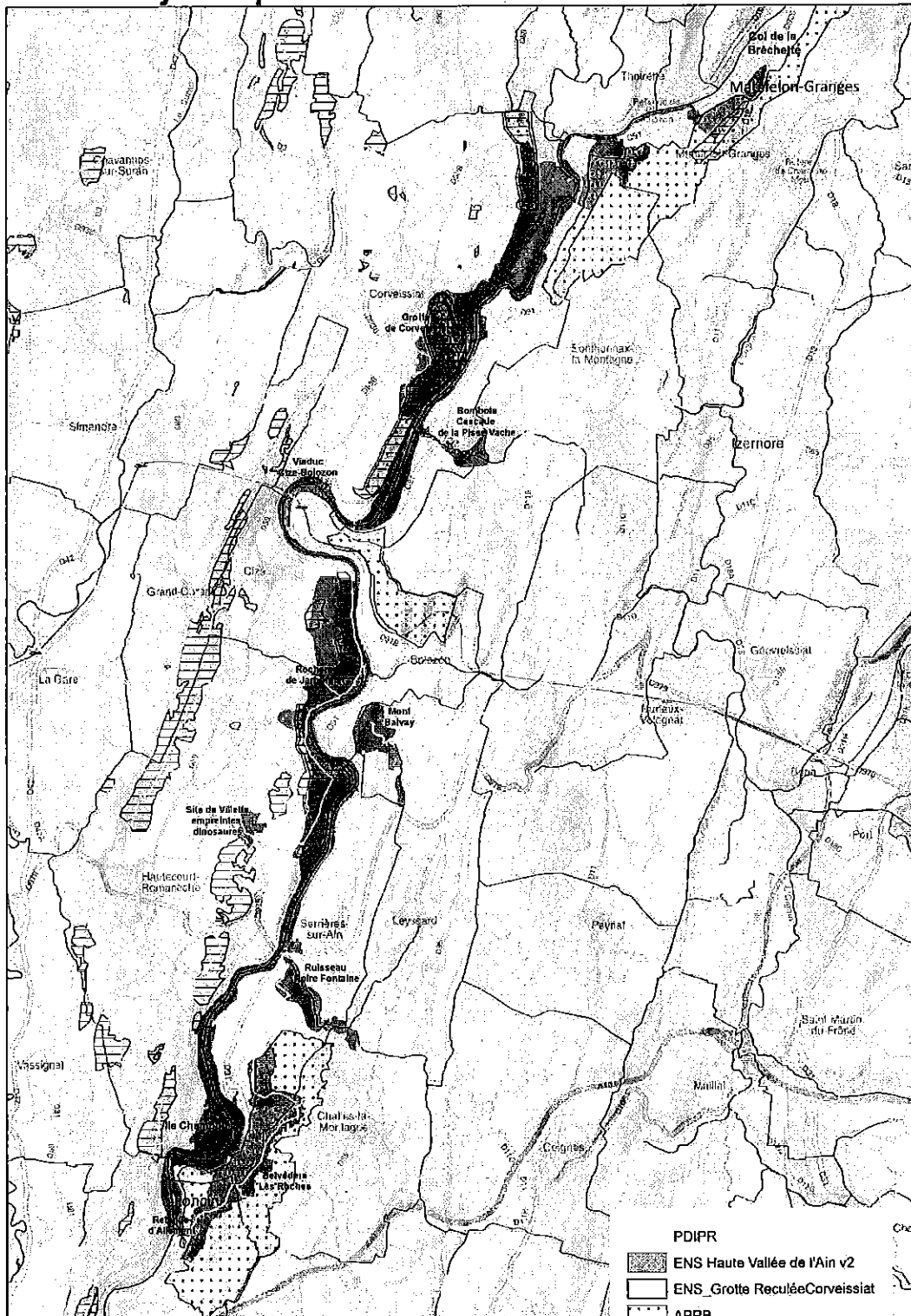
Les périmètres de labellisation sont menés en concertation avec les collectivités locales (communes et/ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale : EPCI) qui doivent se prononcer par délibération sur le projet ENS.

La labellisation n'est officielle qu'après délibération du Conseil Départemental de l'Ain.

Le Conseil municipal de Hautecourt-Romanèche, après délibération, se prononce à l'unanimité en faveur de la labellisation de l'ENS « Haute Vallée de l'Ain » tel qu'il est défini ci-dessous.

En parallèle, monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Fournier, présidente du syndicat de gestion de l'île Chambod, qui se propose d'exposer au conseil municipal le projet de requalification du site, en lien avec l'ENS. Accord du conseil.

### Projet de périmètre ENS "Haute Vallée de l'Ain"



**\* POINT SUR LES COMMISSIONS:**

**Conseil Municipal des Jeunes:**

- Participation du CMJ à l'occasion du Concert de (du groupe) "Canta' Elles", à l'église de Hautecourt, le 24 mai 2019 à 20h. L'entrée est de 8€.
- Visite du Sénat le 19 juillet 2019.
- Participation au séjour en Allemagne avec le Comité de Jumelage du 30 mai au 02 juin 2019.

**Inter CCAS :**

Dans le cadre des actions inter CCAS, une sortie "Accrobranche" est prévue le 15 juin 2019 pour les collégiens.

Une action Sénior est programmée pour octobre 2019.

**Communication: "Terrain de jeu 2019"**

Il s'agit d'un dispositif du Théâtre de Bourg-en-Bresse, soutenu par l'agglomération de Bourg-en-Bresse et par le département de l'Ain, ayant pour objectif de décentraliser une représentation d'un spectacle sur notre territoire.

René LANDES a reçu Éric CHEVALLIER, coordonnateur du projet de territoire de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) Théâtre de Bourg-en-Bresse, lequel sollicite la commune pour l'organisation de ce spectacle à la salle des fêtes de Hautecourt.

Le groupe qui se produirait se nomme: « Les fourmis dans les mains », composé de trois musiciens dont un chanteur.

Le Conseil Municipal se déclare partie prenante dans ce projet/est favorable à ce projet, dans la seule mesure où la participation de la commune se limite à la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et à une aide à la communication.

**CCAS:**

Le repas des aînés de la commune est prévu le samedi 30 novembre 2019 et non comme prévu initialement le 7 décembre.

**\* QUESTIONS DIVERSES:**

Square "BOLLINET": Michel LEVEQUE questionne le Maire sur l'avancement du terrain de jeu de Romanèche. Un filet pare-ballons et un jeu sont en commande et seront installés dès réception. Un portillon reste à poser par l'employé communal.

Marc DESBOIS questionne le Maire sur l'avancement du projet d'aménagement « Cœur de Village ». Monsieur le Maire indique que la Semcoda doit se prononcer sur le projet à la fin du mois de mai.

Méline BOUVARD fait remarquer que la salle des fêtes de Romanèche nécessiterait d'être équipée d'une poubelle supplémentaire et de symboles signalétiques sur les portes des toilettes.

**PERMIS DE CONSTRUIRE** (dossier déposé en Mairie):

- CALIS Durak, 177 rue des Grands Champs, Ecailler

**DECLARATION PREALABLE** (dossier déposé en Mairie):

- FERREIRA DOS SANTOS, 293 chemin de la Croix Peyrouse
- VARIN Sébastien, 1025 route de Neuville
- BRUNET Claude, 360 route du Belvédère, Romanèche
- MONIN Stéphane, 4 impasse des Carrés, CHALLES

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Vincent AZNAR



